

Dengue, chikungunya et Zika

Surveillance renforcée des cas du 1^{er} mai au 30 novembre

Vous recevez des demandes d'analyses biologiques pour les arboviroses, pensez à **vérifier les prescriptions !**



Dengue, chikungunya et Zika Prescriptions biologiques

DÉBUT DES
SIGNES

J+1

J+2

J+3

J+4

J+5

J+6

J+7

J+8

J+9

J+10

J+11

J+12

J+...



RT-PCR SANG



SÉROLOGIE



RT-PCR URINES (Zika uniquement)

Pour éviter la survenue d'autres cas, **signalez sans délai à l'ARS les cas documentés biologiquement :**

PLATEFORME REGIONALE DE RECEPTION DES SIGNAUX



Quelques informations pour vous aider dans votre pratique

| MODALITES DIAGNOSTIQUES |

Assurez-vous de l'adéquation entre les types d'analyses biologiques prescrites (RT-PCR et/ou sérologie) **et la date de début des signes** du patient et **modifiez la prescription si nécessaire** (Art. L. 6211-8 du CSP).

Les tests biologiques à réaliser dépendent de la cinétique de la virémie et des anticorps. Recherchez l'ARN viral par **RT-PCR** pendant la période de virémie, soit **jusqu'à 7 jours après les premiers signes**. Recherchez des IgM et IgG par **sérologie à partir du 5^e jour**. **Effectuez ces deux types de tests sur la période de 5 à 7 jours** après les premiers signes.

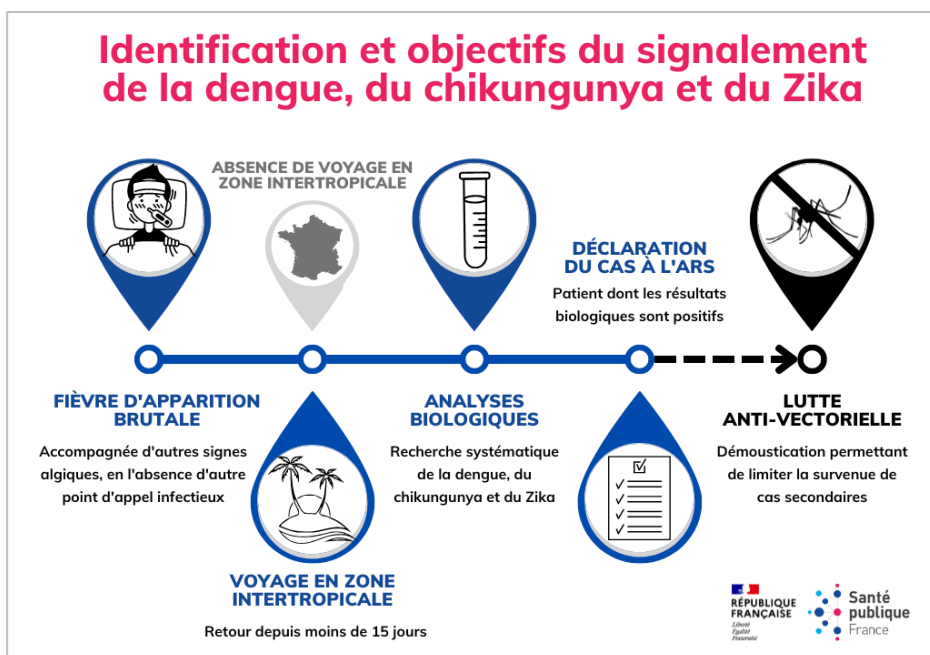
Pour la dengue, un test NS1 peut être réalisé jusqu'au 7^e jour après le début de la maladie. Pour le Zika, une RT-PCR peut être réalisée sur les urines jusqu'à 10 jours après le début de la maladie.

Recherchez simultanément les trois infections en raison de symptomatologies et de zones de circulation (régions intertropicales) souvent similaires.

| SURVEILLANCE ET LUTTE |

Ces maladies sont à déclaration obligatoire et doivent être signalées toute l'année.

Elles sont transmises par le « moustique tigre », présent sur notre territoire et actif entre les mois de mai et de novembre. Au cours de cette période, **des interventions de démoustication** sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas pour limiter le **risque de transmission**. Elles vont permettre de tuer les moustiques avant qu'ils ne se contaminent en piquant une personne infectée, ou qu'ils n'infectent d'autres personnes.



La circulation du virus de la dengue est de plus en plus courante en France hexagonale. Au cours des deux dernières années (2022-2023), plus d'une centaine de cas autochtones, infectés sur le territoire, ont été identifiés contre moins de 50 au cours des 10 années précédentes.

Le risque existe aussi pour les virus du chikungunya et du Zika qui sont transmis par le même moustique.

La survenue de cas autochtones est notamment liée à une sous-déclaration ou à une déclaration tardive des cas. Le diagnostic et la déclaration sont deux facteurs essentiels pour éviter la transmission de ces maladies.

En tant que professionnels de santé, votre rôle dans ce dispositif est central.

Sites utiles :

Santé publique France : Recrudescence de cas importés de dengue en France hexagonale : [lien](#)

ARS Occitanie : [lien](#)

Centre national de référence des arbovirus : [envois des prélèvements](#)

Affiches de sensibilisation des voyageurs : [ici](#) et [ici](#)